



**UFR PSYCHOLOGIE,
SCIENCES SOCIALES,
SCIENCES DE L'ÉDUCATION**

UNIVERSITÉ
Clermont Auvergne
34 avenue Carnot

63037 CLERMONT-FD Cedex
Tél. 04 73 40 64 63 ou 61 42 ou 64 59

INSCRIPTIONS ADMINISTRATIVES

LICENCE PRESENTIEL

(suite à affectation PARCOURSUP)

2018-2019

Si votre candidature en L1 psychologie ou L1 sociologie a été accordée et si vous avez accepté dans les délais impartis la proposition qui vous a été faite via PARCOURSUP sur l'une de ces deux formations, vous devez :

Finaliser votre inscription administrative selon la procédure détaillée ci-dessous :

Attention : Si vous n'avez pas suivi la totalité de la procédure d'inscription avant la date de fermeture du serveur le 27 juillet 2018, aucune inscription administrative ne sera possible pour l'année universitaire 2018-2019 (aucune dérogation possible).

Les inscriptions se font obligatoirement par Internet :

<http://www.uca.fr/formation/candidature-et-inscription/>

OUVERTURE DU SERVEUR :

**du 9 juillet (14h) au 27 juillet
2018**

dates impératives – aucune dérogation

ETAPE 1 – CONTRIBUTION CVEC

Avant toute opération d'inscription, vous devez vous acquitter de votre Contribution Vie Etudiante Et Campus (CVEC) à partir du 1^{er} juillet 2018 sur le lien suivant :

<http://cvec.etudiant.gouv.fr/>

La contribution s'élève à 90 euros pour l'année universitaire 2018-2019. C'est une démarche obligatoire pour s'inscrire dans l'enseignement supérieur.

Une fois cette démarche effectuée, une attestation numérotée CVEC vous sera délivrée. Un numéro d'identification à 12 caractères vous sera attribué et vous permettra de procéder à l'inscription administrative sur le site de l'UCA.

ETAPE 2 - INSCRIPTION PAR INTERNET

Avant de procéder à votre réinscription, vous devez vous munir de :

- votre numéro de Sécurité Sociale y compris la clé
- votre numéro de boursier s'il y a lieu (voir attribution de bourse)

Et vous connecter à :

<http://www.uca.fr/formation/candidature-et-inscription/>

Vous devez obligatoirement payer en ligne à la fin de votre inscription.

Ceci vous permettra de payer en trois fois si vous le souhaitez.

Vous serez guidé(e)s sur le programme de réinscription ; vous aurez à préciser notamment les points suivants :

- * mise à jour de votre état civil et en particulier de l'adresse d'expédition de votre carte d'étudiant (adresse permanente ou adresse pour l'année universitaire)
- * modifier s'il y a lieu la catégorie socioprofessionnelle de l'étudiant ou du chef de famille
- * choix des diplômes préparés
- * affiliation à la sécurité sociale : Pour les étudiants déjà immatriculés en 2017/2018 à un centre payeur étudiant, vous devez garder le même centre payeur LMDE ou SMERRA
- * vous devez obligatoirement souscrire une assurance "responsabilité civile".

ETAPE 3 – DEPOT DES PIECES JUSTIFICATIVES

VOUS DEVEZ DEPOSER EN LIGNE VOS PIÈCES JUSTIFICATIVES
SUR CE LIEN :

<http://www.uca.fr/formation/candidature-et-inscription/>

TRÈS IMPORTANT

Votre inscription deviendra définitive et votre carte étudiant sera envoyée uniquement lorsque vous aurez déposé les pièces justificatives en **FORMAT NUMERIQUE** sur la plateforme de mise en ligne prévue à cet effet sur le site de l'Université Clermont Auvergne. Les documents seront contrôlés (au fil de l'eau entre juillet et fin septembre) par le service scolarité.

Vous devrez vous assurer régulièrement de l'avancement du traitement des données (en attente, validées ou rejetées), jusqu'à la validation de l'ensemble des pièces.

Pièces à fournir obligatoirement :

- 1 déclaration d'assurance relative à la responsabilité civile **obligatoire** ;
- Attestation avec numéro CVEC délivrée à l'issue de l'étape 1
- 1 photo (3.5x4.5cm)
- Relevé de notes du baccalauréat
- Diplôme du baccalauréat,
- Attestation vitale avec des droits en cours de validité,
- Situation au regard du service national,
- Carte d'identité en cours de validité (l'état civil doit être parfaitement lisible)
- Autorisation utilisation de la photo à télécharger (<http://www.uca.fr/formation/candidature-et-inscription/inscription-administrative/attestation-utilisation-de-votre-photographie-22048.kjsp?RH=1498031680212>)

Pièces à fournir en plus selon la situation de l'étudiant (e) :

- si vous êtes boursier conditionnel : 1 exemplaire de la notification conditionnelle ;
- si vous êtes boursier conditionnel "confirmé": la notification définitive à présenter à la rentrée ;
- si vous êtes sportif de haut ou bon niveau : 1 attestation datée délivrée par la Direction Régionale de la Jeunesse et Sports ;
- si vous êtes salarié(e) à titre permanent : 1 photocopie du contrat ;
- si vous êtes en situation de handicap : 1 attestation de la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH) ;
- si vous êtes inscrit(e) en parallèle dans un autre établissement : 1 justificatif d'inscription.

Pour tous renseignements complémentaires, contactez :

Scolarité de l'UFR PSSSE

34, avenue Carnot

63037 CLERMONT-FERRAND CEDEX

Mail : scola.pssse@uca.fr

04.73.40.61.42 ou 64.63 ou 64 59